

## *Municipalité de la Paroisse Saint-Arsène*

*49, rue de L'Église, bureau 201*

*Saint-Arsène (Québec)*

*G0L 2K0*

Le 14 juin 2006

### BAPE

#### MEMOIRE – MEMOIRE

La municipalité de la Paroisse de Saint-Arsène a décidé d'effectuer un sondage sur le développement éolien afin de connaître les opinions de la population et ce, avant le dépôt de la deuxième série d'audiences publiques qui débiteront lundi le 19 juin 2006.

Durant la période s'écoulant du 31 mai au 10 juin 2006, un sondage interne a été transmis dans chaque foyer invitant les citoyens à signer et voter pour ou contre le projet. Trois boîtes de scrutin étaient installées soit à l'Épicerie Denise Castonguay, à la Caisse du Parc et Villeray et au bureau municipal.

Les résultats sont les suivants : Sur 900 électeurs, nous avons reçu 268 bulletins soit un taux de participation de 30% et il y a eu 219 électeurs en faveur du projet contre 48 contre et un bulletin rejeté, ce qui fait un taux favorable des citoyens de Saint-Arsène de 82 %.

Cependant le conseil municipal me demande de déposer un mémoire afin d'indiquer à la commission ses inquiétudes lors de la réalisation du projet.

Nous avons rencontré les représentants de la firme Skypower le 12 juin dernier et il nous ont présenté la version finale du projet sur lequel il y aurait 38 éoliennes sur le territoire de Saint-Arsène.

M. le commissaire, le conseil a donné son appui au projet lors du dépôt de la première demande de trois éoliennes tests sur le territoire de Saint-Arsène auprès de la Commission de Protection du Territoire et des Activités Agricoles du Québec (CPTAQ); la municipalité savait bien qu'il s'y ajouterait d'autres éoliennes par la suite.

Présentement, il y en aurait trente-huit (38) et il ne faudrait pas qu'il y en ait plus; le conseil croit que c'est un maximum et qu'il faut s'en tenir à ce nombre pas plus, le conseil accepterait volontiers qu'il y en ait moins, s'il y avait d'autres municipalités capables d'en supporter plus, nous serions favorable et toujours selon la qualité des vents disponibles.

Le deuxième point est le RCI.

Le conseil de la municipalité de Saint-Arsène demande que la firme Skypower respecte le RCI avec ses modifications afin de conserver la viabilité du projet. Nous avons appris, selon le promoteur, que les meilleurs vents se situent à Cacouna et qu'il faut y conserver un minimum d'éoliennes pour assurer la réalisation du projet complet.

Le promoteur nous a également appris que les éoliennes seront d'une couleur grise et bleue pâle de façon à ce qu'elle se marie très bien avec le ciel et les nuages; la municipalité apprécie les efforts déployés par la firme de ce côté.

Le troisième point est la voirie.

Selon les premières audiences publiques, nous ne sommes pas la seule municipalité à s'inquiéter du réseau routier municipal; la firme Skypower nous a déposé une lettre le 12 juin 2006 nous garantissant que l'évaluation du réseau routier sera fait par une firme privée spécialisée en ce domaine et ce avant et après les travaux de construction des éoliennes.

La municipalité de Saint-Arsène et les autres municipalités aussi avons besoin d'une garantie ferme sur la réparation éventuelle des chemins municipaux. Nous savons qu'un camion dix roues équivaut à la circulation d'environ 26 000 véhicules routiers réguliers. Hors, durant la période de travaux, il est facile pour le promoteur de faire le calcul pour 38 éoliennes, multiplié par le nombre de bétonnières, multiplié par le nombre de camion 10 roues de gravier, multiplié par le nombre de transporteur spéciaux, multiplié par les électriciens, entrepreneurs généraux et autres cela équivaut à plus de 10 milliards de déplacements automobiles.

Il est très clair, et nous le croyons fortement, que la construction des éoliennes va affecter grandement le réseau routier municipal. Quand on sait qu'il en coûte près de 50 000 \$ du kilomètre dans notre région pour effectuer une couche d'usure et que le promoteur utilisera au moins 15 kilomètres de chemins municipaux, la municipalité n'a pas les moyens de refaire complètement ces chemins après la construction des éoliennes et y investir une somme de 750 000 \$, équivalent au travaux d'entretien spéciaux et urgents.

Soyons quand même réalistes, les chemins municipaux ne seront pas détériorés à un point où ils ne seront pas carrossables et la municipalité y effectue annuellement un entretien régulier avec la pose d'une couche d'usure selon ses budgets disponibles; cependant la couche de revêtement sera amincie suffisamment pour qu'à moyen terme (3 à 5 ans), le pavage s'effritera et sera soulevé par le passage des véhicules. La municipalité ne pourra à ce moment suffire à la demande.

Il faut donc que la municipalité obtienne un engagement de la firme Skypower à verser au moins une somme minimale de 17 000 \$ par kilomètre de route municipale utilisée qui sera répartie durant la période (0 à 5 ans) du projet, ce qui représente un peu plus du tiers des coûts de revêtement bitumineux au kilomètre. Cet engagement devrait être négocié par la MRC pour les quatre municipalités lors du dépôt final de leur RCI.

La municipalité continuera de travailler à soutenir le promoteur en lui fournissant les

renseignements réguliers demandés concernant les lots, l'urbanisme et les services dont ils peuvent avoir besoin. Nous croyons que leur projet est viable et qu'ils peuvent compléter leurs engagements envers les communautés touchés.

Voilà la fin de ce mémoire, nous vous remercions pour le temps que vous nous avez accordé, nous demeurons disponibles pour répondre à vos questions s'il y a lieu.

Le conseil municipal de Saint-Arsène par :

François Michaud, directeur général et  
Secrétaire-trésorier.

Déposé le 15 juin 2006 à 11 h

*Mon*  
*village*  
*ma*  
fierté

